

Monsieur Jan VERHOEYE
Président Commission des Normes Comptables (CNC)
City Atrium
Rue du Progrès 50 - 8ième étage
1210 BRUXELLES

Correspondant sg@ibr-ire.be	Notre référence AVB/CDH/RF	Votre référence	Date 05/10/2023
---	-------------------------------	-----------------	--------------------

Cher Monsieur le Président,

Concerne : Projet d'avis « Succursales belges d'associations et de fondations étrangères : application du droit comptable belge – notion de succursale – obligation de publication – obligations comptables propres de la succursale »

A la demande du Conseil de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE), la Commission des questions comptables (ci-après, la Commission) a examiné votre projet d'avis susmentionné.

Nous vous prions de trouver, ci-après, la remarque que l'IRE souhaite porter à votre attention.

Au paragraphe 8, il est fait référence à « het begrip van autonoom bijkantoor » en néerlandais, tandis que la traduction en français est « notion autonome de succursale ». Il convient d'harmoniser le texte en français avec celui en néerlandais.

Nous vous prions de croire, Cher Monsieur le Président, en l'assurance de nos sentiments distingués.

DocuSigned by:

E759B97BCF4F46F...

Alexis Van Bavel

Président de la Commission des questions comptables de l'IRE